

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 64/2024

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal à la Mairie de LAPLUME, sous la présidence de Madame COUDERT Séverine, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, MINATO Sylvie, LARVOL Katell.

MM. LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BENARD Cédric, BACQUA Éric, MUSSOTTE Cédric, BIOLATO Jean-Paul.

Absents excusés : MME PERRET Laurence (pouvoir à Mme LARVOL Katell),

MM. PAILLET Michel (pouvoir à M. BENARD Cédric), ROUANNE Pascal (pouvoir à M. GUINEDOR Christophe).

Absent : MME GRAS Mireille

Secrétaire de séance : M. GUINEDOR Christophe.

Date de convocation : 13 novembre 2024.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « PARCOURS TERRA AVENTURA » SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5216-5,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la délibération n° DCA_033/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 avril 2021, approuvant le budget primitif 2021 ainsi que le PPI,

Vu la validation du CRTNA du circuit Terra Aventura proposé par la commune de Laplume en date du 7 avril 2021,

Vu la décision du Président n° x2024-232 du 7 octobre 2024,

Considérant que la commune a mis en place un parcours Terra Aventura sur la commune en début d'été de cette année,

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Agglomération d'Agen souhaite soutenir les communes dans la création d'un parcours Terra Aventura à hauteur de 80 % du coût HT de la création d'un parcours, hors frais de maintenance et de déplacement, soit 1 800 € d'aides,

Oui l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter la convention de partenariat pour le déploiement du dispositif « Parcours Terra Aventura » entre l'Agglomération d'Agen et la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A Laplume, le 19 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,
Christophe GUINEDOR



Le Maire
Séverine COUDERT